

# Règlement du concours dessin-BD

## Association Enimie BD

### ART.1

L'association Enimie BD organise en 2013 un concours de création de dessin, de bande-dessinée.

### ART.2

#### Conditions de participation

Le concours est ouvert aux enfants, adolescents et adultes n'ayant jamais publiés. Il est composé de trois catégories : **6-11ans, 12-15 ans et 16 ans et plus.**

### ART.3

#### Modalités d'inscription

Les travaux présentés devront être des originaux. Ils devront parvenir à **Enimie BD – L'enclos – route de Meyrueis – 48210 Sainte Enimie**, le 6 juin 2013 au plus tard.

### ART.4

#### Description du projet

Les travaux pourront s'inscrire dans une des trois catégories suivantes : **la couverture d'album** (dessin dans un cadre simple), **le strip** (trois cases de dessin), **la bande-dessinée** (une ou plusieurs planches avec un nombre de case libre). Voir annexe : **Règles simples pour réaliser les bande-dessinées.**

Les participants pourront être seul ou en binôme.

Les travaux ne sont pas soumis au respect d'un thème, les techniques utilisées sont libres Les productions peuvent être en noir et blanc ou en couleurs. Le format est au choix des participants, pas de recto-verso.

Les dessins ne pourront en aucun cas porter atteinte aux bonnes moeurs et à l'intégrité des personnes physiques.

### ART.5

#### Composition du jury

Les travaux seront départagés par un jury composé :

- de jeunes,
- d'élus de la commune,
- d'un bibliothécaire ou d'un libraire,
- d'un scénariste ou d'un dessinateur,
- de membres de l'association.

Toute décision du jury sera sans appel.

#### **ART.6**

##### **Remise des prix**

Les résultats seront rendus public lors des **Rencontres du livre et de la bande-dessinée, le samedi 22 juin** et consultables sur le site de l'association

<http://www.enimie-bd.fr>

Les gagnants se verront attribuer des prix liés à la bande-dessinée.

#### **ART.7**

##### **Conditions générales**

Les candidats autorisent les organisateurs et partenaires à utiliser librement leur travail et leur nom pour exécution, reproduction, publication et représentation sur différentes formes de supports non commerciaux. Ces utilisations ne pourront donner lieu à rétribution.

#### **ART.8**

##### **Responsabilités**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Les organisateurs recommandent aux participants de réaliser une copie de leur projet. Ils déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des projets.

Les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler le concours si les circonstances le nécessitent.